

ment s'en ajouter d'autres. L'inflation continue de grimper, les taux sont également à la hausse et Bercy vient de déclarer la « cote d'alerte sur les finances publiques » atteinte, histoire de calmer les ardeurs dépensières des opposants. Macron va devoir sans tarder passer à l'action. Et, « sobriété énergétique » ou non, la suite s'annonce à hautes tensions.

Erik Emptaz

ER TARIFAIRE JUSQU'À FIN 2022



Chéri, fais-moi peur !

LA DÉCISION de la Cour suprême américaine, prise le 24 juin, de revenir sur le fameux arrêt Roe vs Wade de 1973 permet désormais à chaque Etat américain de décider de sa législation. Le Missouri s'est engouffré dans la brèche, tandis que la Californie affirme qu'elle sera un refuge pour les femmes souhaitant avorter. Curieusement, ce revirement hystérise le débat en France. Chéri, fais-moi peur !

Vite, « sanctuarisons » ce droit et inscrivons-le dans la Constitution. L'avortement n'est pas en danger, mais l'essentiel c'est de faire croire qu'il l'est, et de se présenter comme le plus grand défenseur de la cause des femmes. Et, à ce petit jeu, LFI et LRM ne sont pas mauvais. Aurore Bergé, présidente du groupe Renaissance, a pris tout le monde de vitesse et devance de peu Mathilde Panot, cheffe des Insoumis à l'Assemblée, qui ne se prive pas de rappeler que LRM avait refusé à deux reprises cette inscription pendant le quinquennat précédent.

Inscrire l'avortement dans la Constitution ? Politiquement, ce n'est pas si malin. Il faudrait que le texte soit adopté dans les mêmes termes par l'Assemblée et le Sénat – pas gagné – et ratifié par les trois cinquièmes du corps électoral. En cas de référendum, les débats permettraient d'offrir une tribune aux anti-IVG ; pas sûr que cela soit souhaitable. Accessoirement, la majorité pourrait en sortir fracturée, Bayrou ayant fait part de son opposition.

Et, juridiquement, l'idée provoque une levée de boucliers chez tous les constitutionnalistes, qui rappellent que chaque droit fondamental peut être limité. Bref, l'inscription dans la Constitution n'est pas une protection absolue.

Ce jeu de rôle fait oublier que la réalité quotidienne de l'avortement en France n'est pas rose : des moyens qui manquent, de moins en moins de centres pour accueillir les femmes et des médecins qui se détournent de cette pratique. Mais, ça, c'est beaucoup moins accrocheur pour passer dans les jités.

A.-S. M.

Un Buffett bien garni

QUE DEVIENDRONT les dizaines de milliards de Warren Buffett après sa mort ? Même les experts du « Wall Street Journal » (23/6) y perdent leur latin. Une seule certitude : la quasi-totalité de l'immense fortune de l'homme d'affaires du Nebraska, 91 ans aux prunes, doit aller à des fondations philanthropiques, dont celle de son collègue milliardaire Bill Gates et celle créée par Buffett lui-même en 2004.

La première devrait encaisser 90 milliards de dollars, la seconde de 70 à 100 milliards. Il resterait – excusez du peu – une vingtaine de milliards apparemment non attribués. Si quelqu'un a une idée... Et la pluie d'or n'est pas près de se tarir. Constitué principalement d'actions de sa société Berkshire Hathaway, le patrimoine de Buffett pourrait – si les dieux de la Bourse sont toujours avec lui – avoir quasiment doublé pour son centenaire, en 2030.

Progressiste, soutenant le droit à l'IVG – tout comme Bill Gates –, Buffett a donné des consignes à ses exécuteurs testamentaires : l'intégralité de son magot devra être dépensée dans les dix ans qui suivront son décès. C'est donc la panique dans les institutions concernées, qui se demandent comment utiliser une telle manne en si peu de temps. Dernière idée en date : créer un « compte épargne mondial » qui permettrait de verser un pécule à chaque enfant. Ça promet une belle affluence au Buffett...

H. L.

1, mon débit de l'eau

abordables qui soient. Pourquoi ces différences ? Parce que l'eau, en plus d'être taxée (27 % du coût), a besoin de tout un réseau de canalisations pour être pompée puis distribuée (42 % du coût). Et de tout un tas d'usines pour être traitée, dépolluée, décarbonée (31 %). L'occasion pour les intermédiaires de se servir largement au passage.

Notamment Suez et Veolia, les deux grands opérateurs du secteur, auxquels nombre de

communes ont longtemps délégué la gestion de leur eau. Et finissent par s'en mordre les doigts. Et veulent reprendre le contrôle de leur eau. Après Grenoble (dès 2001), Paris, Brest, Rennes, Montpellier et de nombreuses petites municipalités, ce sera au tour de Lyon et de Bordeaux de passer en régie publique, le 1^{er} janvier prochain. Quoi ? Le public serait plus efficace et moins cher que le privé ? C'est la douche froide !